

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

(RAPPORT GLOBAL)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2024

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	4
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	5
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	6
■	RESSOURCES EN EAU	8
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	9
■	LONGUEUR DU RESEAU	10
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	11
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	11
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	11
■	LE PRIX DE L'EAU SECTEUR BOURBRIAC Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR GUINGAMP Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION - COMMUNES DE GRÂCES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR ET SAINT-AGATHON.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR GUINGAMP Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION - COMMUNE DE SAINT-ADRIEN.....	15
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR PONTRIEUX Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM	17
■	LE PRIX DE L'EAU BELLE ISLE EN TERRE Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	18
■	LE PRIX DE L'EAU LOUARGAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	19
■	LE PRIX DE L'EAU TREGLAMUS Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	20
■	LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR PAIMPOL GOELO Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	21
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM.....	22
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	23
■	RECETTES D'EXPLOITATION	25
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	28
■	QUALITE DE L'EAU	28
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	29
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	30
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	38
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	46
■	TAUX DE RECLAMATIONS	46
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	47
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	47
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	47
■	ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)	48
■	AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)	48
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	49
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	50
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	50
■	SYNTHESE DES INDICATEURS DES SERVICES	51
■	SECTEUR BOURBRIAC.....	51
■	SECTEUR PAIMPOL GOELO	51
■	SECTEUR GUINGAMP	52
■	SECTEUR PONTRIEUX	52
■	BELLE-ISLE-EN-TERRE.....	53

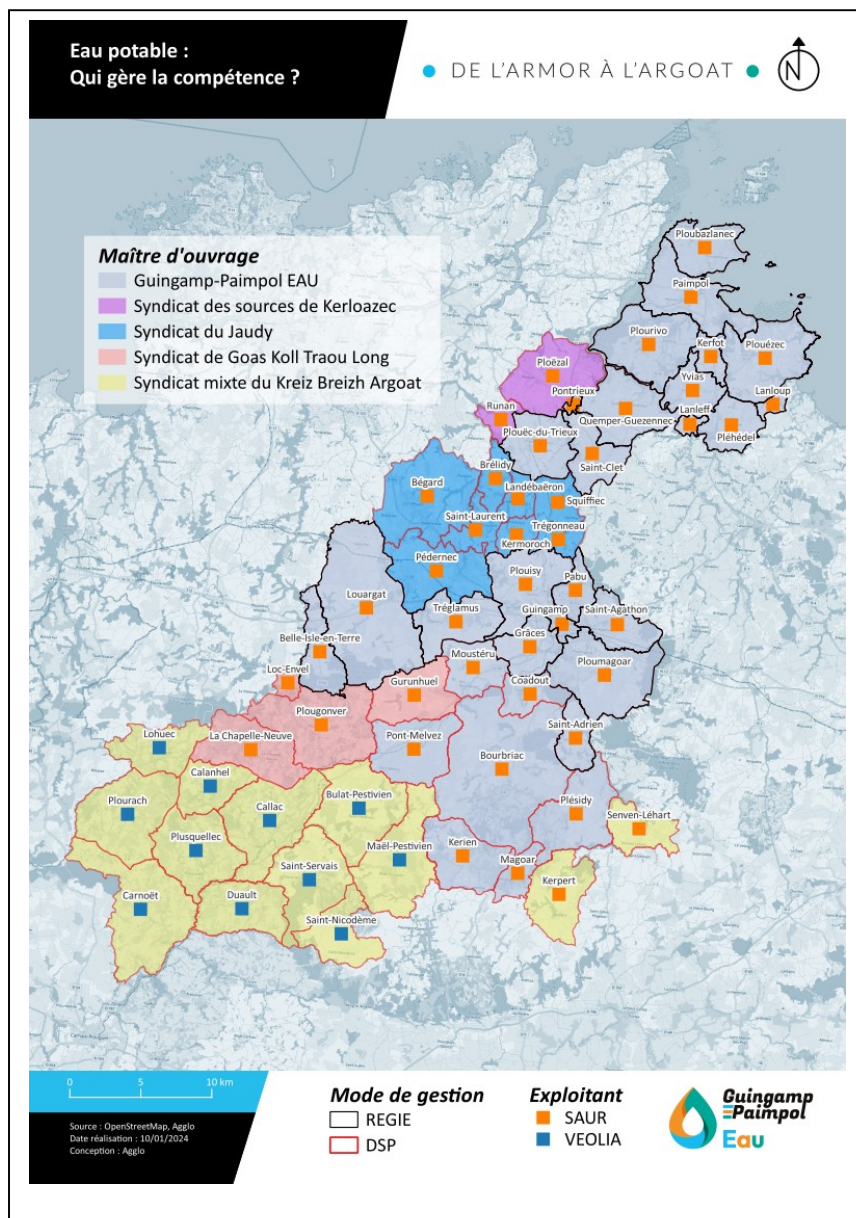
- LOUARGAT54
- TREGLAMUS54
- GLOBAL.....54

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La compétence eau potable est transférée à Guingamp Paimpol Agglomération sur l'intégralité de son territoire depuis le 1er janvier 2019. Cependant, le service d'eau potable est exploité par des syndicats sur une partie du périmètre de l'agglomération en application du principe de représentation – substitution.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION



Sur le territoire exploité par l'agglomération, on a en 2024, 2 modes de gestion distincts :

- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)
- GUINGAMP-PAIMPOL EAU, régie avec marchés de prestations de services SAUR France, qui est composée de 6 secteurs : secteur GUINGAMP, secteur PAIMPOL GOELO, secteur PONTRIEUX et communes de LOUARGAT, BELLE-ISLE-EN-TERRER et TREGLAMUS

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESERVIE

SECTEUR BOURBRIAC : 5 900 habitants
 SECTEUR PAIMPOL GOELO : 18 740 habitants
 SECTEUR GUINGAMP : 26 000 habitants
 SECTEUR PONTRIEUX : 6 000 habitants
 BELLE-ISLE-EN-TERRE : 1 400 habitants
 LOUARGAT : 2 500 habitants
 TREGLAMUS : 1 000 habitants
Total : 61 540 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

GUINGAMP-PAIMPOL EAU : regroupe les 6 secteurs (SECTEUR GUINGAMP, SECTEUR PAIMPOL GOELO, SECTEUR PONTRIEUX, BELLE-ISLE-EN-TERRE, LOUARGAT, TREGLAMUS) :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le service est exploité en régie avec marchés de prestations de services SAUR FRANCE (échéance au 31 décembre 2029).

SECTEUR BOURBRIAC :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2019	transfert du contrat à Guingamp Paimpol Agglomération.
2	12/07/2021	Modification du bordereau des prix unitaires pour les travaux. Modification du compte de renouvellement.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

SECTEUR BOURBRIAC :

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	des canalisations, du génie civil

GUINGAMP-PAIMPOL EAU :

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie
Renouvellement	des canalisations, du génie civil

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	14 277	14 189	-0,62 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	5	+150,00 %
Nombre total d'abonnements	14 279	14 194	-0,60 %

SECTEUR GUINGAMP :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 953	12 255	+2,53 %
Nombre d'abonnements non domestiques	21	18	-14,29 %
Nombre total d'abonnements	11 974	12 273	+2,50 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 697	2 718	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 698	2 719	+0,78 %

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	683	665	-2,64 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	683	665	-2,64 %

LOUARGAT :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 272	1 294	+1,73 %
Nombre d'abonnements non domestiques	0	1	
Nombre total d'abonnements	1 272	1 295	+1,81 %

TREGLAMUS :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	492	500	+1,63 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	492	500	+1,63 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 947	2 946	-0,03 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	2 948	2 947	-0,03 %

Total :

Abonnements	2023	2024	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	34 321	34 567	+0,72 %
Nombre d'abonnements non domestiques	25	26	+4,00 %
Nombre total d'abonnements	34 346	34 593	+0,72 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

BELLE-ISLE-EN-TERRE : 665 abonnés

LOUARGAT : 1 295 abonnés

TREGLAMUS : 500 abonnés

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

- *Répartition des abonnés par commune*

KERFOT	401
LANLEFF	80
LANLOUP	235
PAIMPOL	5 458
PLEHEDEL	787
PLOUBAZLANEC	2 723
PLOUEZEC	2 782
PLOURIVO	1 279
YVIAS	449
Total des abonnés	14 194

SECTEUR GUINGAMP :

- *Abonnés de l'entité tarifaire de la communauté d'agglomération*

GRACES	1 386
GUINGAMP	4 255
PABU	1 405
PLOUISY	1 063
PLOUMAGOAR	2 830
SAINT-ADRIEN	204
SAINT-AGATHON	1 130
Total des abonnés	12 273

Le 31/12/2023, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) des eaux d'Avagour. Au 1er janvier 2024, la compétence en matière d'eau potable a été restituée aux Communautés d'agglomération de Guingamp-Paimpol et Leff Armor, sur leur territoire respectif. Ainsi, la commune de Saint Adrien a été intégrée au secteur de Guingamp.

SECTEUR PONTRIEUX :

- *Répartition des abonnés par commune*

PLOEZAL	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	667
PONTRIEUX	773
QUEMPEL-GUEZENNEC	729
SAINT-CLET	546
Total des abonnés	2 719

SECTEUR BOURBRIAC :

- Répartition des abonnés par commune

BOURBRIAC	1 333
COADOUT	283
KERIEN	168
MAGOAR	58
MOUSTERU	341
PLESIDY	364
PONT-MELVEZ	400
Total des abonnés	2 947

■ RESSOURCES EN EAU

- Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2023 [m³]	Prélèvement 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Forage en nappe souterraine de Pont Cariou LANLEFF Prélèvement en nappe souterraine	SECTEUR PAIMPOL GOELO	33	89 295	103 807	+16,25 %
Prise d'eau de Moulin Bescond dans le LEFF YVIAS Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PAIMPOL GOELO	160	1 181 866	1 304 227	+10,35 %
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	15	366 388	166 603	-54,53 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR GUINGAMP	500	1 854 500	1 964 435	+5,93 %
Prise d'eau du Rocher du Corbeau sur le TRIEUX SAINT-CLET Prélèvement d'eau de surface	SECTEUR PONTRIEUX	100	366 971	301 617	-17,81 %
Captages de Castel Mond - Le Carbo BELLE-ISLE-EN-TERRE Prélèvement en nappe souterraine	BELLE-ISLE-EN-TERRE	15	38 158	37 738	-1,10 %
Captage du Gollot LOUARGAT Prélèvement en nappe souterraine	LOUARGAT	30	143 354	130 935	-8,66 %
Total des prélèvements [m³]			4 040 532	4 009 362	-0,77 %

- Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2023 [m³]	Importé en 2024 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR GUINGAMP	376 988	354 436
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	SECTEUR BOURBRIAC	360 735	368 796
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PAIMPOL GOELO	177 224	151 846
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - REGIE	SECTEUR GUINGAMP	0	28 171
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PONTRIEUX	31 159	26 627
SYNDICAT DE GOAS KOLL - TRAOU LONG - TRAOU LONG	LOUARGAT	42 870	47 383
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY	LOUARGAT	1 087	5 273

• *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2023 [m³]	Production 2024 [m³]	Variation 2023/2024
Station de La Petite Tournée YVIAS Traitement complet	SECTEUR PAIMPOL GOELO	3 200	1 215 022	1 348 984	+11,03 %
Station de Kerano GRACES Traitement complet	SECTEUR GUINGAMP	6 000	2 082 268	2 017 718	-3,10 %
Station du Rocher du Corbeau SAINT-CLET Traitement complet	SECTEUR PONTRIEUX	2 000	334 252	288 157	-13,79 %
Station de la Boissière BELLE-ISLE-EN-TERRE Traitement complet	BELLE-ISLE-EN- TERRE	260	38 158	35 134	-7,92 %
Station du Gollot Braz LOUARGAT Traitement complet	LOUARGAT	500	138 027	127 757	-7,44 %

• *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2023	2024	Variation	Répartition des ressources (2024)
Ressources propres	3 807 727	3 817 750	+0,26 %	79,5 %
Importations	990 063	982 532	-0,76 %	20,5 %
Total général	4 797 790	4 800 282	+0,05 %	

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2023	2024	Variation
Volume produit	3 807 727	3 817 750	+0,26 %
Volume importé	990 063	982 532	-0,76 %
Volume exporté	- 445 615	- 274 474	-38,41 %
Volume mis en distribution	4 352 175	4 525 808	+3,99 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 455 899	2 480 726	+1,01 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	1 066 355	1 142 282	+7,12 %
Volume total vendu aux abonnés	3 522 254	3 623 008	+2,86 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 72 m³ par an. Elle était de 72 m³ en 2023.

Répartition :

Consommation	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
< 200 m3	33 518	1 696 125
Entre 200 et 6000m3	1 049	784 601
> 6000m3	26	1 142 282
TOTAL	34 593	36 23 008

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2023 [m³]	Exporté en 2024 [m³]
ILE-DE-BREHAT	SECTEUR PAIMPOL GOELO	58 422	59 569
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - EX LANVOLLON PLOUHA	SECTEUR PAIMPOL GOELO	0	14 099
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PAIMPOL GOELO	97 566	103 657
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR GUINGAMP	209 756	13 172
SMKBA - CENTRE BRETAGNE PELEM	SECTEUR BOURBRIAC	10 664	6 947
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	SECTEUR PONTRIEUX	66 737	74 334
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY	TREGLAMUS	2 470	2 696
Volume total exporté		- 445 615	- 274 474

• *Echanges internes entre services de la collectivité*

Vente à	Service	Vendu en 2023 [m³]	Vendu en 2024 [m³]
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR GUINGAMP	49 894	43 921
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - TREGLAMUS	SECTEUR BOURBRIAC	1 830	2 765
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION - BELLE-ISLE-EN-TERRE	LOUARGAT	15 687	19 183
Volume total échangé		67 411	65 869

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

Linéaire du réseau hors branchements en km	2024
SECTEUR PAIMPOL GOELO	476,0
SECTEUR GUINGAMP	391,2
SECTEUR BOURBRIAC	325,6
SECTEUR PONTRIEUX	186,0
BELLE-ISLE-EN-TERRE	35,8
LOUARGAT	123,9
TREGLAMUS	47,5
TOTAL	1 586,0

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part des exploitants sont fixés par les contrats d'affermage et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevances de l'Agence de l'Eau*

Au 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau met en place une réforme de ces redevances.

La redevance de pollution domestique est supprimée et 2 nouvelles redevances sont créées :

- la redevance de consommation d'eau potable
- la redevance performance eau potable

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,0000
Redevance consommation d'eau potable	0,0000	0,3300
Redevance performance eau potable	0,0000	0,0200

Le prix varie selon les différents secteurs comme suit :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR BOURBRIAC

2024

tarif domestique du secteur

■ LE PRIX DE L'EAU SECTEUR BOURBRIAC y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,38	44,67	+22,79 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,798	0,980	+22,81 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,775	0,951	+22,71 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,751	0,922	+22,77 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,728	0,893	+22,66 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,610	0,749	+22,79 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,610	0,749	+22,79 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,610	0,749	+22,79 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,610	0,749	+22,79 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,610	0,749	+22,79 %
	Vente en Gros	0,485	0,595	+22,68 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	64,72	69,35	+7,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,9449	0,9638	+2,00 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,9951	1,0150	+2,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,6954	0,7093	+2,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,5674	0,5787	+1,99 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,6027	0,6148	+2,01 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,6027	0,6148	+2,01 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,6027	0,6148	+2,01 %
	N° 8 (20 001 à 100 000 m ³)	0,6027	0,6148	+2,01 %
	N° 9 (au-delà de 100 000 m ³)	0,6027	0,6148	+2,01 %
	Vente en Gros	0,3252		
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

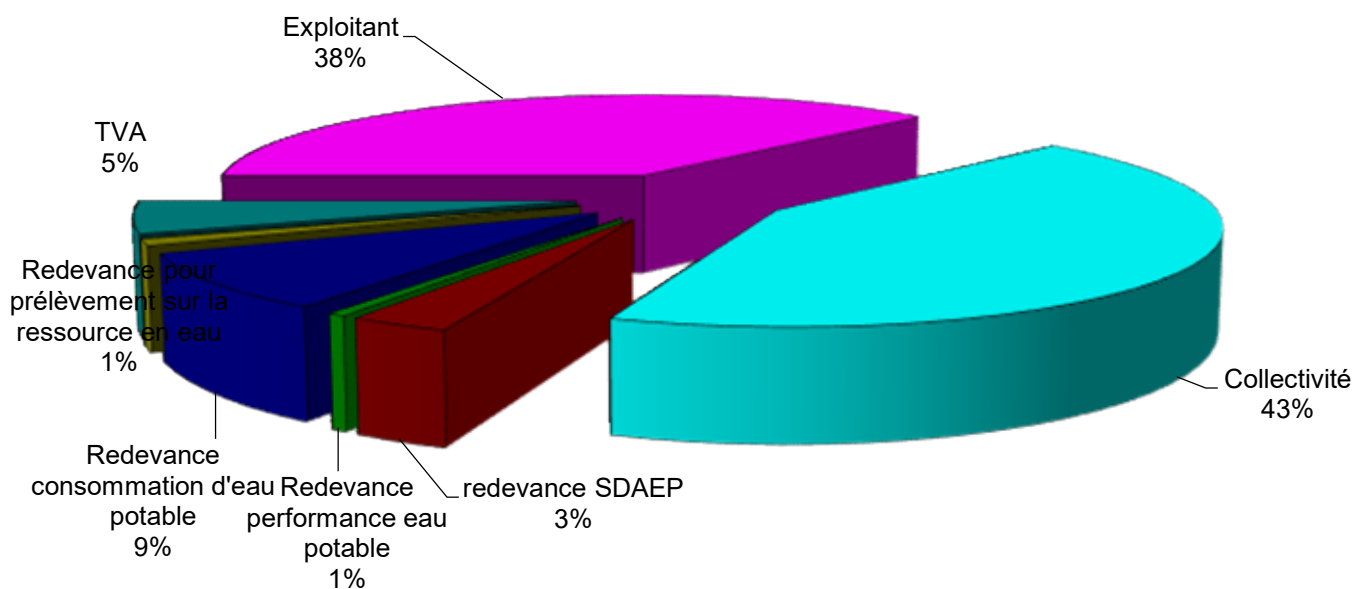
Envoyé en préfecture le 05/12/2025
 Reçu en préfecture le 05/12/2025
 Publié le
 ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Exploitant	131,68	161,69	+22,79 %
Collectivité	179,11	186,03	+3,86 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	19,84	22,45	+13,16 %
Total [€ TTC]	380,51	430,60	+13,16 %

COLLECTIVITE (HT)
 +11,88 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,59 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0036 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251,125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR GUINGAMP y compris Redevance pollution - Communes de GRÂCES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	81,27	84,24	+3,65 %	
	Abonnement diam 25 mm	149,30	154,76	+3,66 %	
	Abonnement diam 30 mm	149,30	154,76	+3,66 %	
	Abonnement diam 40 mm	149,30	154,76	+3,66 %	
	Abonnement diam 50 mm	262,11	271,70	+3,66 %	
	Abonnement diam 60 mm	262,11	271,70	+3,66 %	
	Abonnement diam 80 mm	2292,69	2376,56	+3,66 %	
	Abonnement > 80mm	3420,79	3545,93	+3,66 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	1,3841	1,4677	+6,04 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	1,2577	1,3206	+5,00 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		1,2122	1,2728	+5,00 %	
N° 4 (au-delà de 50 000 m ³)		1,1052	1,1605	+5,00 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %	
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02		
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33		
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379		
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00		
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	247,36	260,36	+5,26 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	16,35	17,64	+7,89 %
Total [€ TTC]	313,59	338,43	+7,92 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+5,26 %

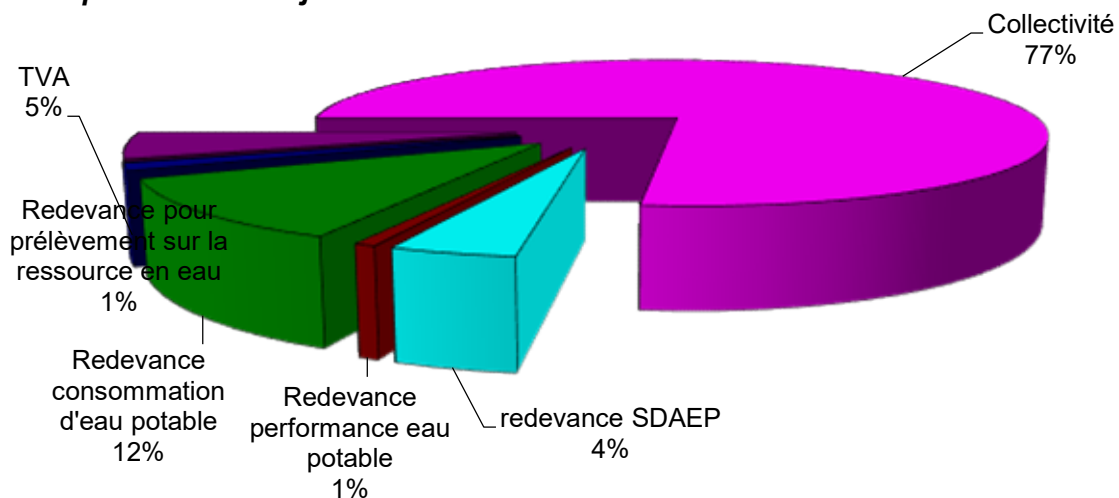
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,82 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR GUINGAMP y compris Redevance pollution - Commune de SAINT-ADRIEN

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	81,74	84,67	+3,58 %	
	Abonnement 60 mm et +	614,74	636,75	+3,58 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,630	1,6890	+3,62 %
		N° 2 (101 à 500 m ³)	1,589	1,6521	+3,97 %
		N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,317	1,4073	+6,86 %
		N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	1,152	1,2588	+9,27 %
		N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	1,080	1,1940	+10,56 %
		N° 6 (6 001 à 12 000 m ³)	0,955	1,0815	+13,25 %
		N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,885	1,0185	+15,08 %
N° 8 (au-delà de 20 000 m ³)		0,808	1,0185	+26,05 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379		
	Redevance performance eau potable [€/m ³]		0,020		
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]		0,330		
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00		
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	276,52	286,61	+3,65 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance performance eau potable		2,40	
Redevance consommation d'eau potable		39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	17,95	19,09	+6,35 %
Total [€ TTC]	344,35	366,13	+6,32 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+3,65 %

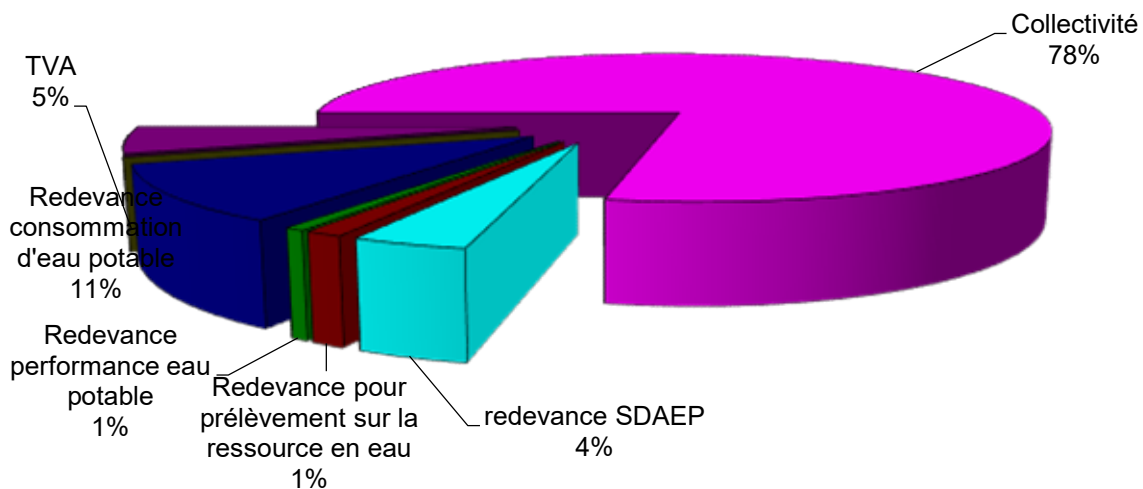
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,05 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR PONTRIEUX y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]	86,58	89,02	+2,82 %
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	257,38	264,69	+2,84 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,727	1,7763	+2,85 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379	
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,020	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,330	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

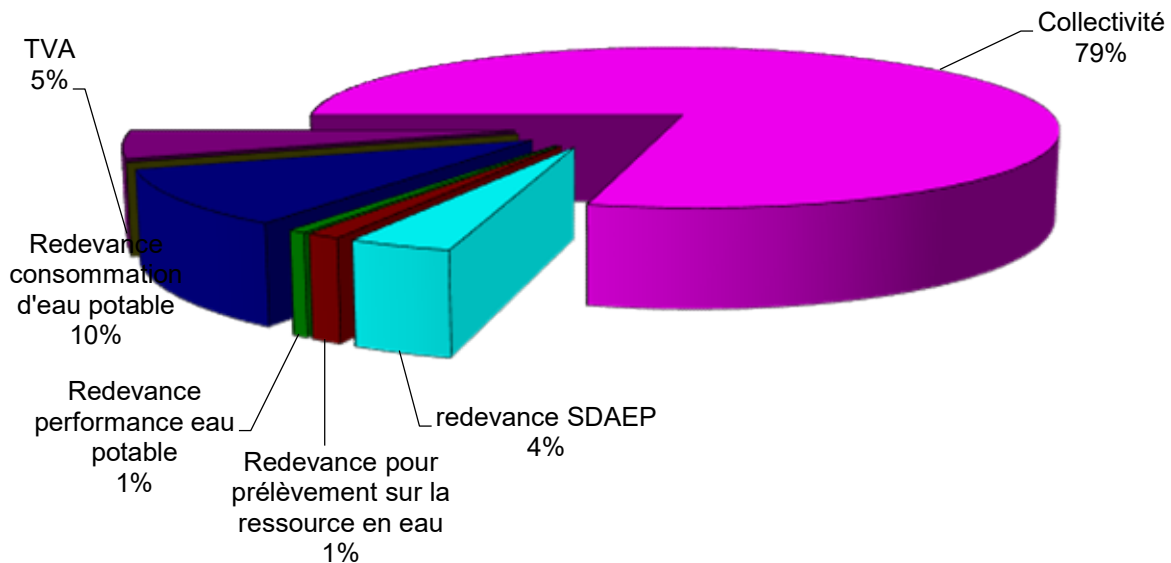
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	293,82	302,18	+2,85 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	18,90	19,94	+5,50 %
Total [€ TTC]	362,60	382,55	+5,50 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,85 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

3,19 €/m³
 0,0032 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2024

tarif gros consommateurs

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	257,38	264,69	+2,84 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,797	1,848	+2,84 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : BELLE-ISLE-EN-TERRE

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU BELLE ISLE EN TERRE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	96,29	97,761	+1,53 %
	Abonnement diam 30 mm	112,22	113,93	+1,52 %
	Abonnement diam 40 mm	144,08	146,28	+1,53 %
	Abonnement > 50 mm	255,61	259,51	+1,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	1,7945	1,8370	+2,37 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	1,6964	1,7488	+3,09 %
	N° 3 (au-delà de 500 m ³)	1,4528	1,5295	+5,28 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0484	0,0379	-21,69 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	309,67	316,44	+2,19 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	5,81	4,55	-21,69 %
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	20,09	20,73	+3,19 %
Total [€ TTC]	385,45	397,60	+3,15 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,19 %

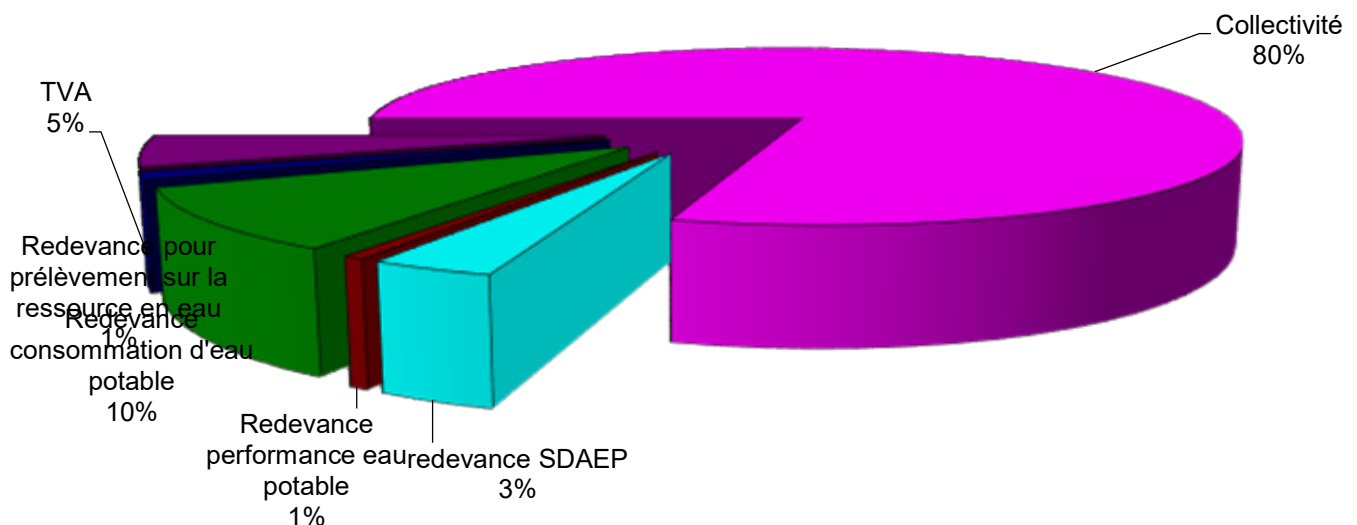
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,31 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : LOUARGAT

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU LOUARGAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	106,34	106,81	+0,44 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Vente en gros			
	N° 1 (0 à 50 m ³)	1,751	1,8159	+3,71 %
	N° 2 (51 à 500 m ³)	1,771	1,8159	+2,54 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	1,621	1,6809	+3,70 %
	N° 4 (au-delà de 1 000 m ³)	1,481	1,5549	+4,99 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,02	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,33	
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

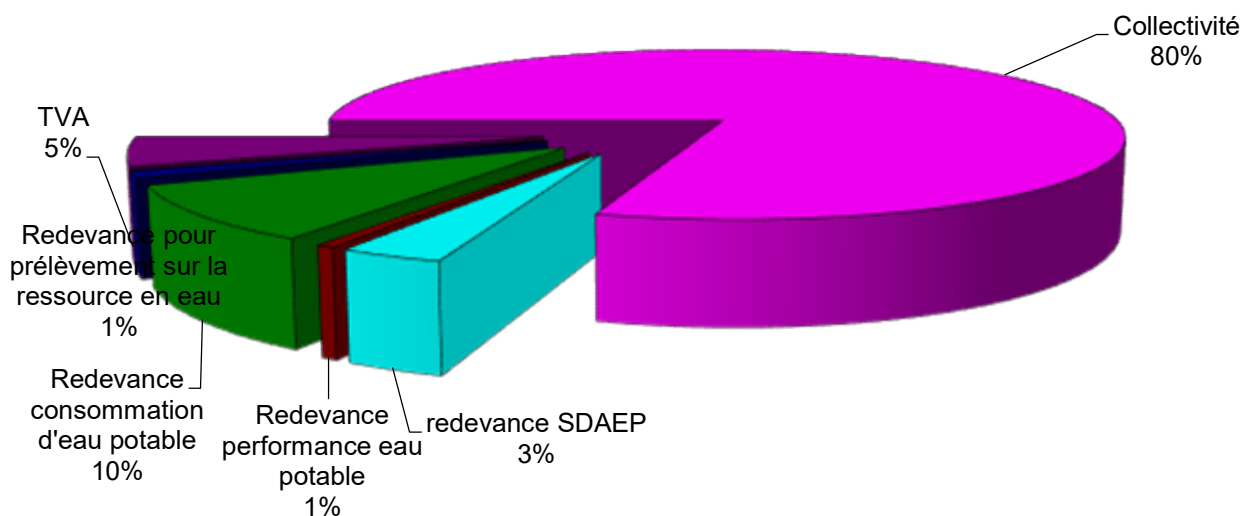
	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	317,86	324,72	+2,16 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable	0,00	39,60	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	20,23	21,18	+4,70 %
Total [€ TTC]	387,97	406,33	+4,73 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

3,39 €/m³
0,0034 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : TREGLAMUS

2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU TREGLAMUS y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	89,22	91,40	+2,44 %
	Abonnement 60 mm et +	529,85	542,78	+2,44 %
	Vente en gros			
	N° 1 (0 à 100 m³)	1,8198	1,8598	+2,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	1,7421	1,7899	+2,74 %
	N° 3 (au-delà de 500 m³)	1,4895	1,5626	+4,91 %
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,00	0,0379	
	Redevance performance eau potable [€/m³]		0,020	
	Redevance consommation d'eau potable [€/m³]		0,330	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	306,04	313,18	+2,33 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance performance eau potable		2,40	
Redevance consommation d'eau potable		39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	19,58	20,55	+4,95 %
Total [€ TTC]	375,50	394,16	+4,97 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,33 %

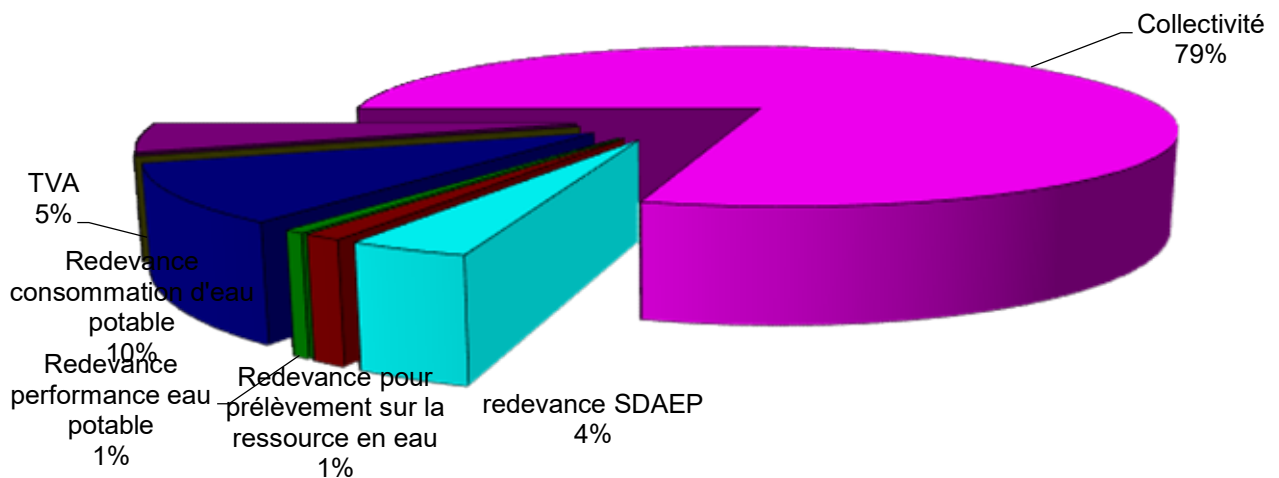
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,28 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO 2024

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

■ LE PRIX DE L'EAU DU SECTEUR PAIMPOL GOELO y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation	Tarif Basse saison 2025	Tarif Haute saison 2025 Juillet/août
Part de la collectivité						
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	91,10	93,09	+2,18 %	93,09	93,09
	Abonnement diam 60 mm et P. I.	261,90	267,62	+2,18 %	267,62	267,62
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,8083	1,8517	+2,40 %	1,6200	3,0100
Redevances et taxes						
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %	13,88	13,88
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,00	0,0379		0,0379	0,0379
	Redevance performance eau potable [€/m ³]	0,00	0,020		0,020	0,020
	Redevance consommation d'eau potable [€/m ³]	0,00	0,330		0,330	0,330
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,00		0,00	0,00
	TVA	5,5 %	5,5 %		5,5 %	5,5 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Collectivité	308,10	315,29	+2,33 %
redevance SDAEP	13,88	13,88	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,00	4,55	
Redevance performance eau potable	0,00	2,40	
Redevance consommation d'eau potable		39,60	
Redevance de pollution domestique	36,00	0,00	
TVA	19,69	20,66	+4,93 %
Total [€ TTC]	377,67	396,38	+4,95 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,33 %

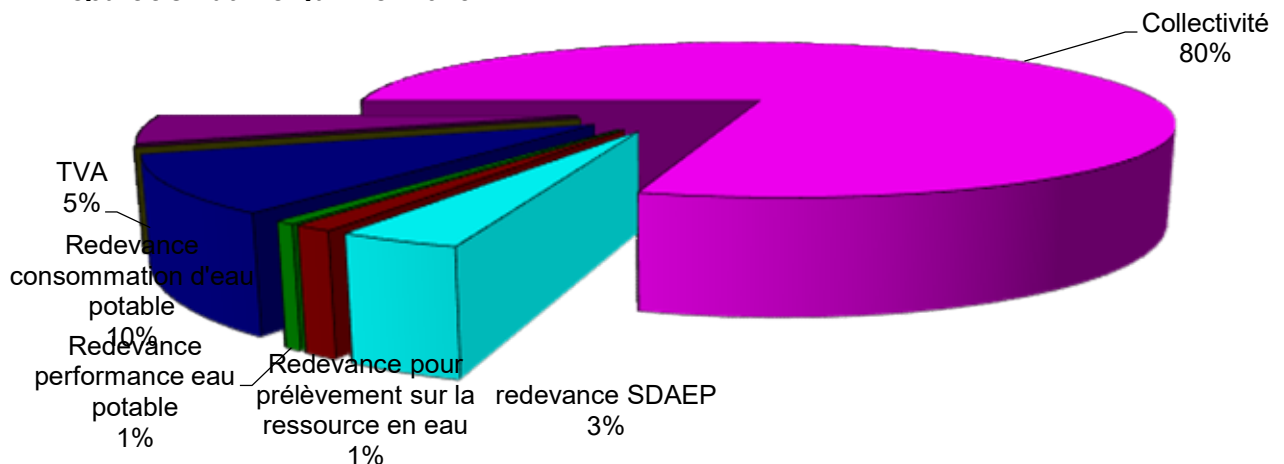
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,30 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0033 €/l

Répartition au 1er janvier 2025



GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR PAIMPOL GOELO

2024

tarif gros consommateurs Compteurs >= 80 mm

■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS >= 80 MM

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2024	1 ^{er} jan 2025	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement 80 mm et +	1 615,02	1 650,30	+2,18 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,8082	1,8498	+2,30 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,88	13,88	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

BELLE-ISLE-EN-TERRE

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BELLE-ISLE-EN-TERRE	3,21	3,31	665
Moyenne	3,21	3,31	665

LOUARGAT

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
LOUARGAT	3,23	3,39	1295
Moyenne	3,23	3,39	1295

TREGLAMUS

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
TREGLAMUS	3,13	3,28	500
Moyenne	3,13	3,28	500

SECTEUR PAIMPOL GOELO

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
KERFOT	3,15	3,30	401
LANLEFF	3,15	3,30	80
LANLOUP	3,15	3,30	235
PAIMPOL	3,15	3,30	5458
PLEHEDEL	3,15	3,30	787
PLOUBAZLANEC	3,15	3,30	2723
PLOUEZEC	3,15	3,30	2782
PLOURIVO	3,15	3,30	1279
YVIAS	3,15	3,30	449
Moyenne	3,15	3,30	14194

SECTEUR GUINGAMP

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
GRACES	2,61	2,82	1386
GUINGAMP	2,61	2,82	4255
PABU	2,61	2,82	1405
PLOUISY	2,61	2,82	1063
PLOUMAGOAR	2,61	2,82	2830
SAINT-ADRIEN	2,87	3,05	204
SAINT-AGATHON	2,61	2,82	1130
Moyenne	2,62	2,82	12273

SECTEUR BOURBRIAC

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
BOURBRIAC	3,17	3,59	1333
COADOUT	3,17	3,59	283
KERIEN	3,17	3,59	168
MAGOAR	3,17	3,59	58
MOUSTERU	3,17	3,59	341
PLESIDY	3,17	3,59	364
PONT-MELVEZ	3,17	3,59	400
Moyenne	3,17	3,59	2947

SECTEUR PONTRIEUX

Commune	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
PLOEZAL	3,02	3,19	4
PLOUEC-DU-TRIEUX	3,02	3,19	667
PONTRIEUX	3,02	3,19	773
QUEMPEL-GUEZENNEC	3,02	3,19	729
SAINT-CLET	3,02	3,19	546
Moyenne	3,02	3,19	2719

Global

	Prix au m ³ 2024 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2025 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,96	3,15	34593

■ RECETTES D'EXPLOITATION

SECTEUR BOURBRIAC

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	423 629,12 €	463 973,08 €	+9,52 %
dont abonnements	190 464,28 €	190 704,22 €	+0,13 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 105,80 €		
Recettes de volume exporté	4 207,44 €	767,66 €	-81,75 %
Total recettes de vente d'eau	425 730,76 €	464 740,74 €	+9,16 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	311 935,36 €	354 545,24 €	+13,66 %
dont abonnements	102 174,38 €	107 198,63 €	+4,92 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 2 105,31 €	5 837,23 €	+377,26 %
Recettes de volume exporté	5 977,36 €	4 066,18 €	-31,97 %
Total recettes de vente d'eau	315 807,41 €	364 448,65 €	+15,40 %

SECTEUR PAIMPOL GOELO

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 422 628,25 €	2 964 393,12 €	+108,37%
dont abonnements	610 006,23 €	1 300 086,31 €	+113,13%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 645,37 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	40 701,50 €	172 807,15 €	+324,57%
Total recettes de vente d'eau	1 458 684,38 €	3 137 200,27 €	+115,07%

- *Recettes de l'exploitant*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 415 631,52 €	0,00 €	
dont abonnements	699 450,21 €	0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 763,74 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	106 761,53 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	1 521 629,31 €	0,00 €	

SECTEUR GUINGAMP

- Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 337 645,14 €	3 245 366,32 €	+ 142,62%
dont abonnements	435 937,29 €	1 064 939,21 €	+ 144,29%
Total recettes de vente d'eau	1 337 645,14 €	3 245 366,32 €	+ 142,62%

- Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	2 324 194,80 €	0,00 €	
dont abonnements	620 028,75 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	2 324 194,80 €	0,00 €	

SECTEUR PONTRIEUX

- Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	211 502,49 €	535 971,19 €	+153,41%
dont abonnements	113 473,23 €	235 836,85 €	+107,83%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 190,26 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	0,00 €	50 547,12 €	
Total recettes de vente d'eau	211 312,23 €	586 518,31 €	+177,56%

- Recettes de l'exploitant

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	319 838,50 €	0,00 €	
dont abonnements	119 854,85 €	0,00 €	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	312,54 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	40 811,40 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	360 962,44 €	0,00 €	

BELLE-ISLE-EN-TERRE

- Recettes de la collectivité

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	61 023,55 €	132 033,83 €	+116,37%
dont abonnements	34 277,09 €	64 592,76 €	+88,44%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	87,15 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	61 110,70 €	132 033,83 €	+116,06%

- *Recettes de l'exploitant*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	91 455,82 €	0,00 €	
dont abonnements	31 846,23 €	0,00 e	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	221,13 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	91 676,95 €	0,00 €	

LOUARGAT

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	358 313,74 €	317 171,29 €	-11,48 %
dont abonnements	135 264,48 €	136 624,62 €	+1,01 %
Recettes de volume exporté	14 679,89 €	17 951,45 €	+22,29 %
Total recettes de vente d'eau	372 993,63 €	335 122,74 €	-10,15 %

TREGLAMUS

- *Recettes de la collectivité*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	47 874,46 €	100 307,07 €	+109,52%
dont abonnements	19 554,36 €	44 404,67 €	+127,08%
Recettes de volume exporté	436,02 €	1 887,20 €	+332,82%
Total recettes de vente d'eau	48 310,48 €	102 194,27 €	+111,54%

- *Recettes de l'exploitant*

	2023	2024	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	73 481,63 €	0,00 €	
dont abonnements	24 117,51 €	0,00 €	
Recettes de volume exporté	2 202,40 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	75 684,03 €	0,00 €	

Pour information, à partir du 1^{er} janvier 2024, le passage d'un mode de gestion en délégation de service public à une régie avec prestation de service sur les secteurs de PAIMPOL GOELO, PONTRIEUX, GUINGAMP, TREGLAMUS et BELLE ISLE EN TERRE, entraîne la disparition des recettes « Exploitant » en 2024. De ce fait, les recettes « collectivité » augmentent sensiblement entre 2023 et 2024, ce qui explique les très fortes augmentations en pourcentage que l'on retrouve dans les tableaux ci-dessus.

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

SECTEUR PAIMPOL GOELO

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	46	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	47	0	100 %	-

SECTEUR GUINGAMP

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	69	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	129	0	100 %	-

SECTEUR BOURBRIAC

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	12	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	27	0	100 %	-

SECTEUR PONTRIEUX

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	18	0	100 %	-

BELLE-ISLE-EN-TERRE

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	10	0	100 %	-

LOUARGAT

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	21	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	33	0	100 %	

TREGLAMUS

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	9	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	41	0	100 %	

TOTAL :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	185	0	100,0 %	-
Conformité physico-chimique	305	0	100,0 %	-

■ **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
BELLE-ISLE-EN-TERRE	80 %
LOUARGAT	80 %
TREGLAMUS	80 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	80 %
SECTEUR GUINGAMP	80 %
SECTEUR BOURBRIAC	80 %
SECTEUR PONTRIEUX	80 %
GLOBAL	80 %

Sur le secteur de Tréglamus, l'indice de protection est égal à 80% car l'eau distribuée provient en totalité d'importations, la station d'eau potable de Kerlocq étant à l'arrêt depuis 2019.

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

SECTEUR PAIMPOL GOELO

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR GUINGAMP

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR BOURBRIAC

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

SECTEUR PONTRIEUX

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	119

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

LOUARGAT

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

TREGLAMUS

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-200067981-20251125-DEL2025_11_259-DE

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

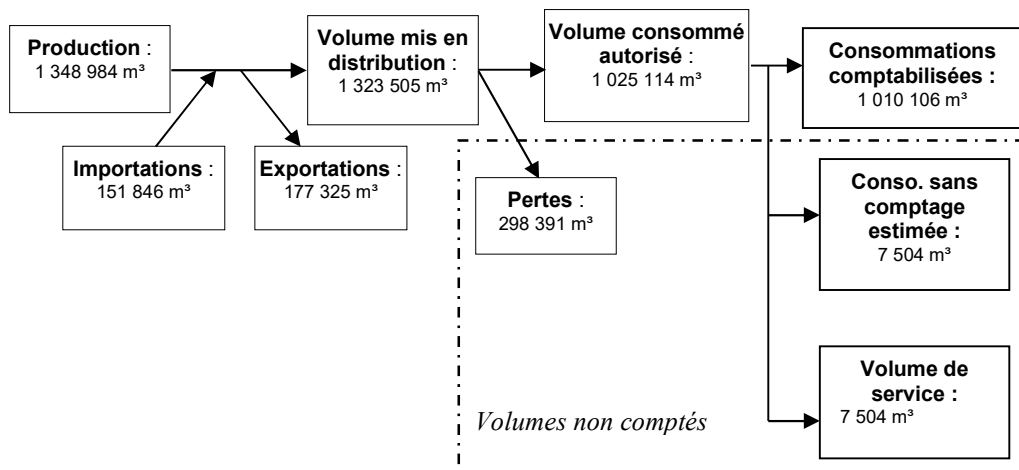
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU

SECTEUR PAIMPOL GOELO :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 7 504 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 7 504 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	80,3 %	81,3 %	81,4 %	77,9 %	80,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,7	1,6	1,5	1,8	1,8

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

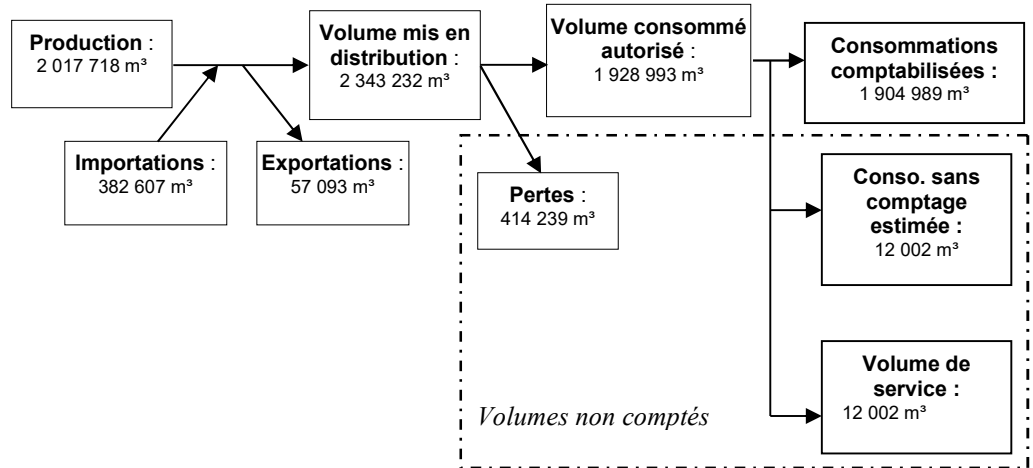
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,6	1,5	1,4	1,8	1,7

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	6,5	6,5	6,3	6,2	6,9
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,3 %	66,3 %	66,2 %	66,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR GUINGAMP :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 12 002 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir...) sont évalués à 12 002 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	89,1 %	85,5 %	86,8 %	88,9 %	82,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Le rendement 2024 est impacté par des volumes non comptabilisés lors des lavages exceptionnels des filtres à sables liés à des dysfonctionnements de l'usine.

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	2,3	3,1	2,8	2,2	3,1

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

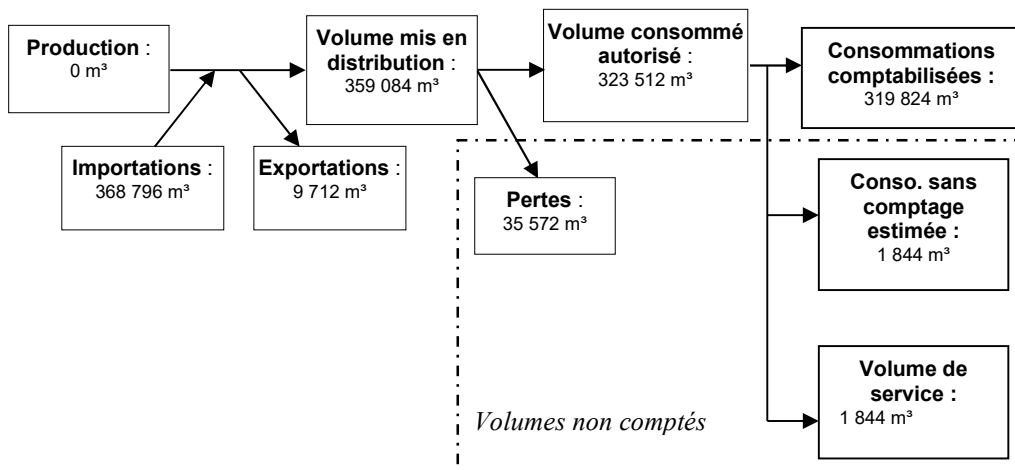
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	2,1	2,9	2,6	2,0	2,9

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	17,3	17,0	17,0	16,3	13,9
Seuil de rendement [%]	68,5 %	68,4 %	68,4 %	68,3 %	67,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR BOURBRIAC :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 844 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 844 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	91,1 %	88,7 %	86,8 %	88,1 %	90,4 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,3	0,4	0,5	0,4	0,3

- indice linéaire de pertes en réseau =
perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

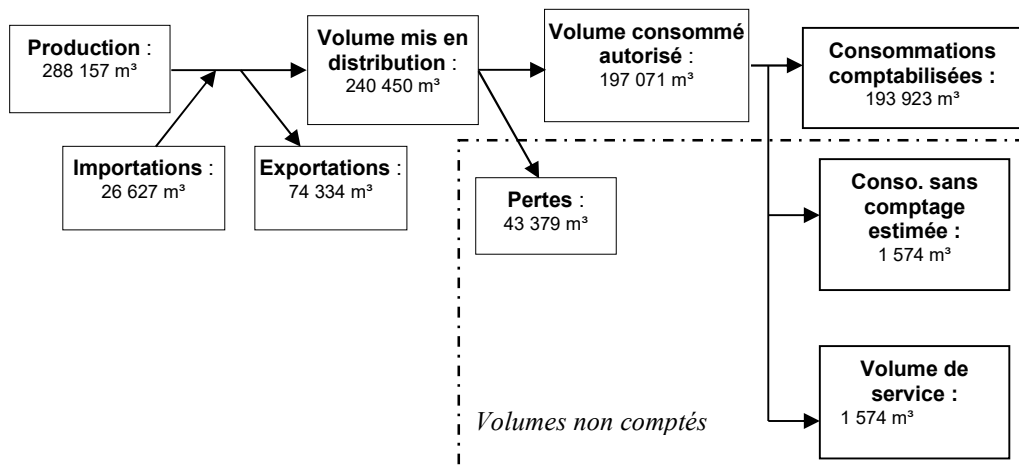
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,6	2,6	2,8	2,7	2,8
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,5 %	65,6 %	65,5 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

SECTEUR PONTRIEUX :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 574 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 574 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	78,8 %	81,1 %	80,3 %	79,8 %	86,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,1	1,1	1,2	1,6	0,7

- indice linéaire de pertes en réseau =
perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

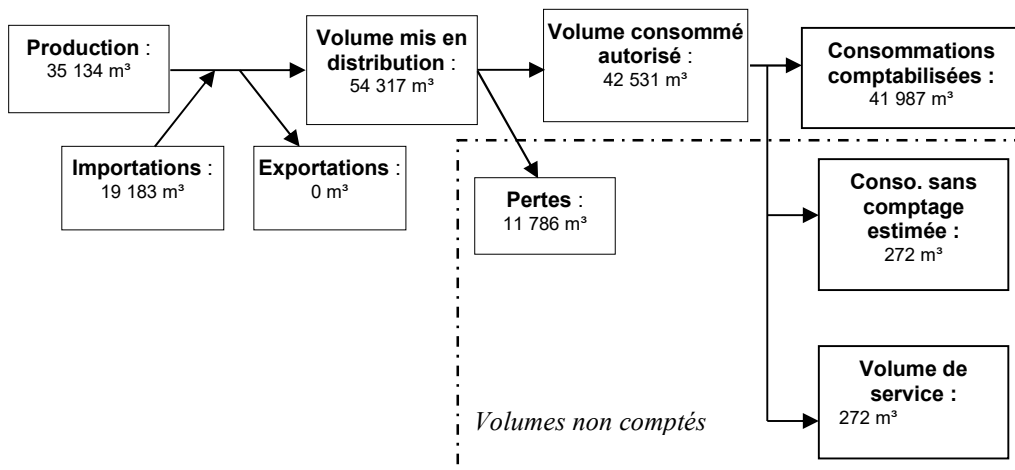
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,0	1,0	1,1	1,1	0,6

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,9	4,3	4,5	4,3	4,0
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

BELLE-ISLE-EN-TERRE :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 272 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 272 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	84,8 %	91,4 %	90,7 %	95,5 %	78,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Le rendement 2024 est impacté par des volumes non comptabilisés lors des lavages exceptionnels des filtres à sables liés au traitement de pics de turbidité, ainsi que lors d'une fuite réseau au niveau du réservoir.

- indice des volumes non comptés =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perles) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,4	0,4	0,2	0,9

- indice linéaire de perles en réseau =
perles / (365 * longueur du réseau hors branchements)

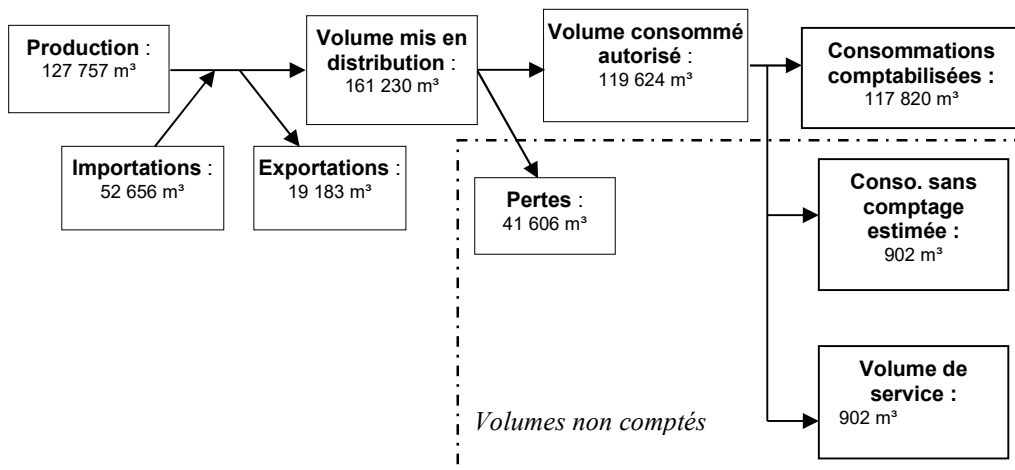
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de perles en réseau [m³/km/j]	0,6	0,3	0,4	0,2	0,9

- indice linéaire de consommation=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,6	3,6	3,6	3,7	3,3
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

LOUARGAT :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 902 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 902 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	65,7 %	71,7 %	81,5 %	77,9 %	76,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Petit secteur, la moindre fuite impacte le rendement

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,3	0,8	0,9	1,0

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

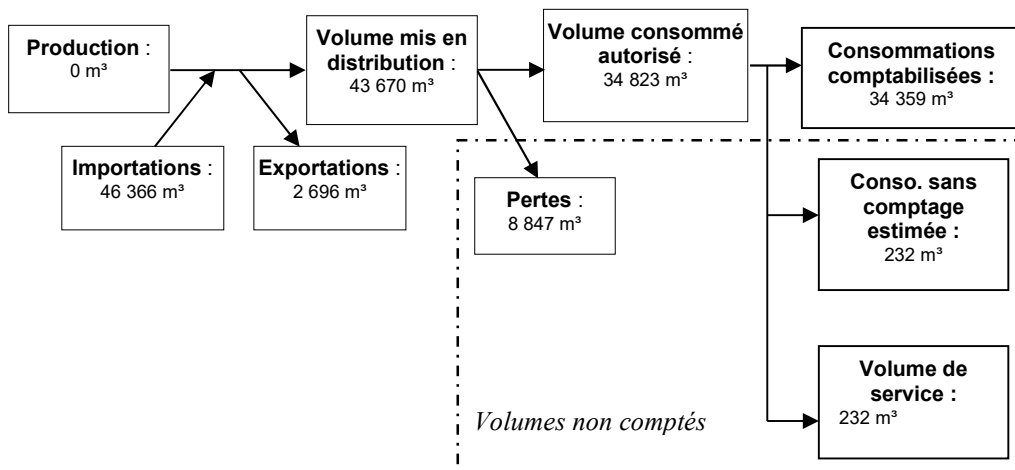
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	1,2	0,7	0,9	0,9

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,6	3,1	3,3	3,2	3,1
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,6 %	65,7 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

TREGLAMUS :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 232 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 232 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	81,6 %	88,4 %	85,0 %	92,2 %	80,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

Petit secteur, la moindre fuite impacte le rendement

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,7	0,4	0,5	0,3	0,5

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

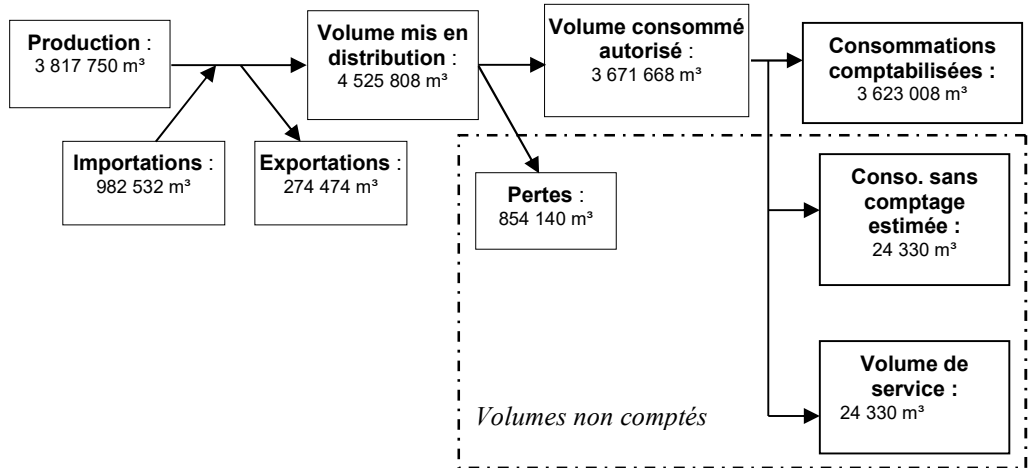
	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,6	0,4	0,5	0,2	0,5

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	2,6	2,8	2,7	2,7	2,2
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,6 %	65,5 %	65,5 %	65,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 24 330 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 24 330 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau de distribution [%]	84,9 %	83,6 %	84,5 %	84,4 %	82,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,4	1,5	1,4	1,5	1,6

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,3	1,4	1,3	1,3	1,5

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	7,3	7,3	7,3	7,1	6,8

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2020	2021	2022	2023	2024
SECTEUR BOURBRIAC	0	0,394	0,505	0	0,790
SECTEUR PAIMPOL GOELO	6,712	4,789	2,075	2,130	3,307
SECTEUR GUINGAMP	2,582	2,375	3,031	0,780	0,907
SECTEUR PONTRIEUX	3,045	5,095	5,964	2,522	2,800
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0	0,990	0	0	0
LOUARGAT	1,773	1,730	0,140	0,130	0,175
TREGLAMUS	0	0	0	0	0
TOTAL	14,112	15,373	11,715	5,562	7,979

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

SECTEUR BOURBRIAC	0,10 %
SECTEUR PAIMPOL GOELO	0,80 %
SECTEUR GUINGAMP	0,49 %
SECTEUR PONTRIEUX	2,09 %
BELLE-ISLE-EN-TERRE	0,55 %
LOUARGAT	0,64 %
TREGLAMUS	0,00 %
GLOBAL	0,69 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ TAUX DE RECLAMATIONS

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Répartition des réclamation

Goût/Odeur	Couleur	Travaux réalisés sur branchement	Erreur relève/facturation	Qualité contrat/accueil	
7	7	5	68	56	143

Le taux de réclamation est de 4,1 /1000 abonnés.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Paimpol, route de Kergrist (1 450 ml) : casse récurrente - Paimpol, rue de Mini Guen (180 ml) : eau sale - Paimpol, rue de Goas Plat (214 ml) : eau sale - Kerfot, route de Traou Briand (1 013 ml) : programmation voirie - Ploubazlanec, chemin du Rouhou (350 ml) : eau sale - Paimpol, quai Armand Dayot (100 ml) : dévoiement de réseau	SECTEUR PAIMPOL GOELO	868 000 €
- Lanleff, Pont Cariou : entretien forages d'eau (forages d'eau colmatés)	SECTEUR PAIMPOL GOELO	49 000 €
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Grâces, rue du Château de Keribot (625 ml) : programme de voirie communale - Ploumagoar, square et rue des Cyprès (282 ml) : programme de voirie communale - Saint Agathon, rue de Kervingleu et des Écoles (58 branchements) : programmation voirie	SECTEUR GUINGAMP	374 156 €
<u>Extension de réseau :</u> - Grâces, impasse Fichonas (40 ml)	SECTEUR GUINGAMP	5 300 €
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Bourbriac, rue de Goas Ar Mogn (450 ml) : programme de voirie communale - Mouteru, rue d'Armor et de l'Argoat (340 ml) : programme de voirie communale	SECTEUR BOURBRIAC	236 348 €
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Saint Clet, Kermiziu rue Fardel (2 800 ml) : étude patrimoniale	SECTEUR PONTRIEUX	284 000 €
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Saint Eloi rue de Traou Guer (175 ml) : programme de voirie communale	LOUARGAT	53 059 €
- Gollot Bras : entretien forage pompage (baisse capacité de pompage)	LOUARGAT	39 248 €

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR GUINGAMP :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,01 %	0,01 %

SECTEUR BOURBRIAC :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

SECTEUR PONTRIEUX :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

LOUARGAT :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

TREGLAMUS :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

Total :

Branchements	2023	2024
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ **ETAT DE LA DETTE (GLOBAL)**

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	3 468 539,14 €	3 048 001,43 €
Remboursements au cours de l'exercice	566 180,55 €	512 428,86 €
dont en intérêts	132 464,58 €	123 995,09 €
dont en capital	433 715,97 €	388 433,77 €

■ **AMORTISSEMENTS REALISES (GLOBAL)**

	2023	2024
Montant de la dotation aux amortissements	973 039,67 €	982 797,98 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Service
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Paimpol Chemin des Bruyères (865 ml) : Programme voirie - Ploubazlanec Chemin de Kerpallud (517 ml) : Eau sale - Plouézec, Kervenech (1155 ml) : Programme voirie - Plouézec, Hent ar Vilin, (360 ml) : Programme voirie - Yvias, Moulin Gludic (785 ml) : CVM - Plouézec, rue du commandant Le Conniat (385 ml) : Programme voirie - Lanloup, Rue Alain le Nerrant (608 ml) : Programme voirie - Ploubazlanec, Rue de la Croix des Veuves (740 ml) : Eau sale	SECTEUR PAIMPOL GOELO
Kerfot, création d'un réseau de transfert alimentant les réservoirs de la Lande Blanche (2163 ml) : Conduite en mauvais état	SECTEUR PAIMPOL GOELO
Yvias, La Petite Tournée : grillage + portail (problème de bornage et accessibilité du terrain)	SECTEUR PAIMPOL GOELO
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Saint-Agathon, Dour An Outrach, (95 ml) : renforcement de réseau pour terrains locatifs familiaux - Saint-Adrien, Kermorzu (135 ml) : renforcement de réseau pour alimentation ferme agricole - Pabu / Saint-Agathon, Croisement Avenue Pierre Loti et RD712, dévoiement feeder suite à élargissement de la RD712 + remplacement de la fonte 200 par PEHD 225 sous RD712 (135 ml) - Plouisy, Pors Monfort (750ml) : renouvellement de conduites suite à des casses fréquentes - Plouisy, Pen ar Crech (1000ml) : renouvellement de conduites suite à des casses fréquentes - Guingamp, rue du Manoir, sécurisation stade du Roudourou	SECTEUR GUINGAMP
- Guingamp, Place du Vally, recherche d'un branchement plomb encore actif	SECTEUR GUINGAMP
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Plésidy, Rue Saint-Pierre (350 ml) : Programme voirie	SECTEUR BOURBRIAC
- Pont-Melvez, Moulin Redou, suppression d'une antenne en PVC50 en partie privée (50 ml) + sortie des compteurs en limite de propriété	SECTEUR BOURBRIAC
<u>Renouvellement de réseau :</u> - Quemper-Guézennec, Fry Quemper – Kernilles (1200 ml) : CVM - Plouec du Trieux, Quinquis Meur (1000 ml) : CVM - Saint-Clet, Rumignot (650 ml) : CVM - Quemper-Guézennec, RD15 Poulopry (1500 ml) : Programme voirie - Plouec du Trieux, Le Rumin (1300 ml) : Étude patrimoniale	SECTEUR PONTRIEUX
- Saint Clet, Réservoir (La Tour) : clôture de sécurisation du site	SECTEUR PONTRIEUX
- Saint Clet, Réservoir Bâches Pen Ar Crech : clôture de sécurisation du site	SECTEUR PONTRIEUX
- Plouec-du-trieux, déversoir moulin de Chateaulin : travaux de renforcement (sécurisation production)	SECTEUR PONTRIEUX
- Louargat, Traou Guer Saint Eloi : reprise de branchements	LOUARGAT

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

SECTEUR PAIMPOL GOELO :

	2023	2024
montants des abandons de créance	1 538,00 €	0,00 €

SECTEUR GUINGAMP :

	2023	2024
montants des abandons de créance	4 046,13 €	0,00 €

SECTEUR BOURBRIAC :

	2023	2024
montants des abandons de créance	226,00 €	443,00 €

SECTEUR PONTRIEUX :

	2023	2024
montants des abandons de créance	425,00 €	0,00 €

BELLE-ISLE-EN-TERRE :

	2023	2024
montants des abandons de créance	37,00 €	0,00 €

LOUARGAT :

	2023	2024
montants des abandons de créance	NR	0,00 €

TREGLAMUS :

	2023	2024
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €

TOTAL :

	2023	2024
montants des abandons de créance	6 272,13 €	443,00 €

Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ SECTEUR BOURBRIAC

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,17	3,59
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,1	90,4
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,4	0,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,4	0,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,08	0,10
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	5 900	5 900
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	7,1	8,8
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	98,7	98,1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	1,0	0,3
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,001	0,001
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	2,49

■ SECTEUR PAIMPOL GOELO

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,15	3,30
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	77,9	80,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,8	1,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,8	1,7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,86	0,78
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	120
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	18 908	18 740
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,2	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,0	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0,4	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,08	2,33

■ SECTEUR GUINGAMP

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,61	2,82
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	98,9	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	88,9	82,7
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,2	3,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	2,0	2,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,55	0,49
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	26 000	26 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	95,3	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	5,9	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,50	2,33

■ SECTEUR PONTRIEUX

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,02	3,19
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	79,8	86,2
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,6	0,7
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,1	0,6
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	2,00	2,09
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	109	119
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	6 000	6 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,9	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,6	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	2,69	2,33

■ BELLE-ISLE-EN-TERRE

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,21	3,31
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	95,5	78,3
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,2	0,9
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,2	0,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,55	0,55
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	95	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 400	1 400
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	5,9	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	92,9	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	2	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	0	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,001	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	2,33

■ LOUARGAT

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,23	3,39
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	0
Rendement du réseau de distribution	%	77,9	76,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,9	1,0
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,9	0,9
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,76	0,64
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	85	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 500	2 500
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	NR	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	NR	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	NR	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	NR	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	NR	2,33

■ TREGLAMUS

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,13	3,28
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100	100
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	100	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	92,2	80,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,3	0,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,2	0,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,00	0,00
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	120
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 000	1 000
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	2,0	4,0
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	92,9	100,0
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	12,2	4,5
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,000	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,94	2,33

■ GLOBAL

Désignation	unité	2023	2024
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,96	3,15
Taux de conformité des prélèvements (microbiologie)	%	100,0 %	100,0 %
Taux de conformité des prélèvements (paramètres physico-chimiques)	%	99,6 %	100,0 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	84,4 %	82,2 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,5	1,6
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3	1,5
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,72 %	0,69 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	107	114
Estimation du nombre d'habitants desservis	Hab	61 708	61 540
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	4,8	4,4
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	97,5	99,8
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	1 ou 2 jours	2
Taux de réclamations écrites	nb/1000ab	2,9	4,1
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,002	0,000
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	%	1,41	2,34

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

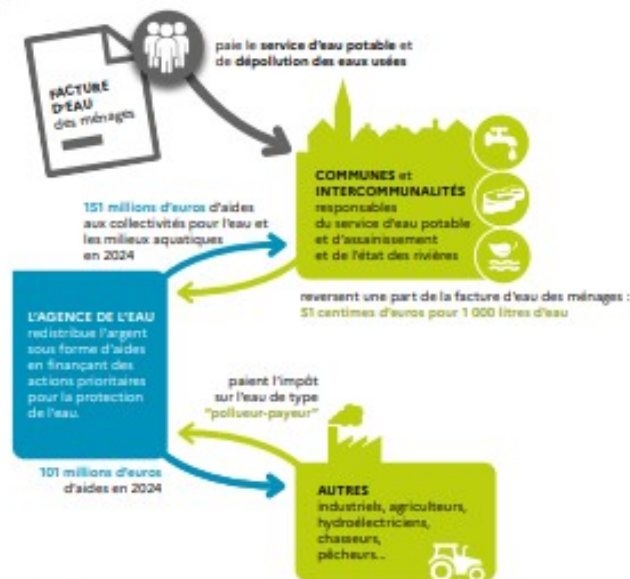
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose à la **maire** ou à la **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'Office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 1^{er} programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le «Plan Eau» gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la pointe de Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes françaises. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. 8
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 - 49 - 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation CENTRE-LOIRE

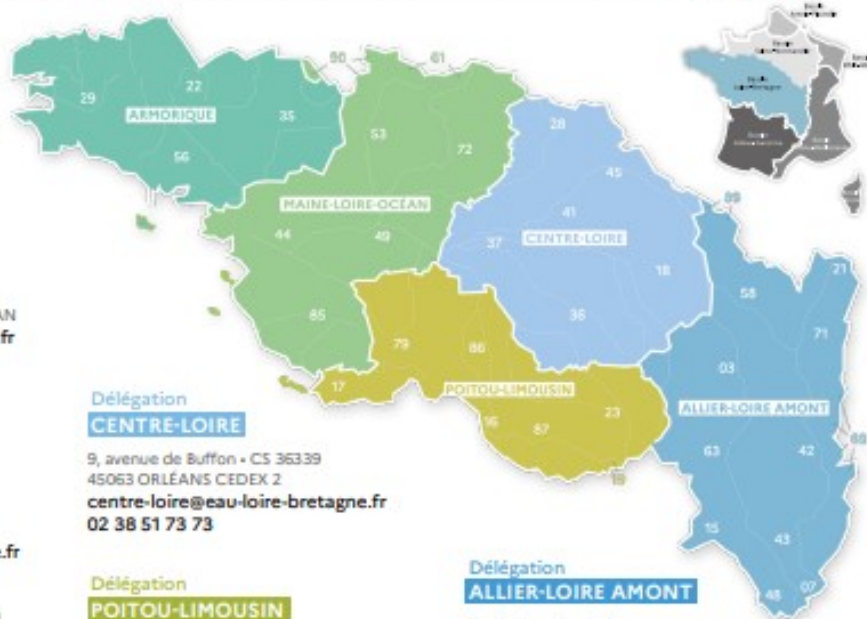
9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmillat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>